

MANIFESTE

Pour un sport scolaire cohérent et accessible à tou·te·s de la maternelle au lycée



QUI SOMMES-NOUS ?

Notre groupe a pour mission de constituer :

- une entité représentative des différents acteurs du sport scolaire pour être un interlocuteur légitime et crédible pour le ministère de l'Éducation nationale et les fédérations du sport scolaire ;
- un groupe de réflexion le plus expert, complet et ouvert possible pour échanger sur les dysfonctionnements, les bonnes pratiques et les évolutions possibles du sport scolaire afin d'avoir un avis toujours éclairé sur les textes et pouvoir proposer des améliorations cohérentes et satisfaisantes pour tous ;
- une meilleure visibilité de notre intérêt et de notre projet pour le sport scolaire auprès des professions que nous représentons.

POURQUOI CE MANIFESTE ?

- communiquer à l'ensemble des acteurs du sport scolaire notre vision du sport scolaire, nos revendications, nos partenariats des fédérations du sport scolaire ;
- disposer d'un projet construit, réaliste et partagé à porter auprès des politiques.

QUELS ENJEUX POUR LE SPORT SCOLAIRE ?

Malgré les différences dans l'organisation du sport scolaire entre premier et second degrés, il existe des enjeux communs très forts :

- parcours scolaire sportif cohérent et réussi pour tous les élèves ;
- santé et bien-être ;
- motivation et réussite scolaire ;
- socialisation et citoyenneté.

QUELS LEVIERS ?

- le rapport parlementaire *Promouvoir l'activité physique et sportive pour tous et tout au long de la vie : des enjeux partagés dans et hors école* ;
- la mise en place du cycle 3 CM1-CM2-6^e ;
- la signature de la convention Usep/Unss de novembre 2017 ;
- la dynamique Paris 2024.

NOS EXIGENCES

LEVIER 1

IMPLIQUER ET VALORISER

Par une indemnisation financière des enseignants pour leur implication dans le sport scolaire :

- dans le 1^{er} degré, octroyer une rémunération en heures supplémentaires ou des décharges d'enseignement aux enseignants s'investissant hors temps scolaire ;
- réaffirmer la nécessité pour les CPC Eps de participer activement au fonctionnement de l'Usep dans le cadre de leur service ;
- prendre en compte les fonctions exercées par les enseignants dans le cadre du sport scolaire dans la liste des fonctions éligibles à la classe exceptionnelle (présidents et délégués Usep, coordinateurs de districts UNSS...).

Par une reconnaissance institutionnelle :

- dans le 1^{er} degré, réaffirmer et maintenir la spécificité Eps des CPC et CPD Eps ;
- dans le 1^{er} degré et le 2^d degré, aider à la mise en place des plans de développement du sport scolaire sur tous les territoires en associant systématiquement les représentants des fédérations sportives scolaires de l'enseignement public (Usep et Unss).

Par un accompagnement des enseignants du 1^{er} degré à la mise en application réelle des 108 h annuelles d'Eps « conformément aux instructions officielles en vigueur », soit 3 h par semaine en moyenne, et ce, en assurant une continuité entre Eps et sport scolaire, le sport scolaire devant rester le trait d'union entre Eps, sport fédéral et collectivités territoriales

Par un accès facilité aux installations sportives des enseignants du 1^{er} degré pour leurs heures d'Eps.

Par une offre sportive répondant aux attentes du plus grand nombre (élèves, parents, enseignants) et construite avec les usagers, notamment dans les collèges et lycées :

- en prévoyant d'une part une offre multisports et d'autre part une offre spécifique à des sports en particulier répondant aux envies et besoins des élèves ;
- en aménageant des temps et des outils permettant d'impliquer les élèves et parents (Ag, questionnaire...).



LEVIER 2

INFORMER ET FORMER

Par une information aux enseignants, des directeurs d'école, des parents, des élèves, des IEN et des chefs d'établissement sur les enjeux du sport scolaire, les fédérations du sport scolaire Usep et Unss et leurs actions

Par la formation des acteurs du sport scolaire :

- pour les enseignants du 1^{er} degré et les enseignants d'ÉPs, mettre en place une formation initiale et continue, qui peut parfois être commune, sur le rôle, les actions et les outils des fédérations du sport scolaire, sur la gestion d'une association sportive (plan de formation continue, stages remplacés...) ; ces formations étant assurées par les fédérations du sport scolaire en partenariat avec les Espé et les UFR Staps ;
- pour les IEN et CPC ÉPs, prévoir une formation initiale sur le rôle et les actions de l'Usep, sur l'articulation des acteurs du sport scolaire ;
- pour les élèves, ouvrir la formation des jeunes officiels à tout le territoire et leur offrir la possibilité de faire valider leurs compétences au niveau fédéral, mettre en place des formations sur l'animation et la gestion de l'As ;
- pour les parents, les former au rôle d'encadrant, mettre en place des formations sur l'animation et la gestion de l'As.



STRUCTURER ET FÉDÉRER

Exiger l'inscription d'un volet du sport scolaire dans les projets d'école/établissement :

- dans le 1^{er} degré, faire apparaître un axe sport scolaire dans le projet d'école présenté en conseil d'école ;
- dans le 2^d degré, rédiger un projet de l'As et le faire voter en conseil d'administration, par le Cvc et le Cvl ;
- faire apparaître un volet sport scolaire dans le cadre des travaux des conseils écoles/collège.

Garantir l'existence, le bon fonctionnement et la vie démocratique des As :

- dans le 1^{er} degré, exiger une As de coordination par secteur de collège, exiger un financement des collectivités territoriales à chaque As d'école ;
- dans le 2^d degré, prévoir des statuts clairs et sécurisants en matière de responsabilité pour les membres de l'As, veiller au maintien des subventions des collectivités territoriales, soutenir les As en difficulté financière par l'augmentation du fonds de solidarité, mettre en œuvre un fonctionnement démocratique fondé sur le droit commun des associations, assurer une transparence de l'Unss et des financements, prendre enfin en compte les questions fondamentales de sécurité.

Faciliter l'accès et garantir la gratuité des installations sportives à toutes les As.

Coordonner les As d'un même secteur de collège :

- décharger un membre d'une As du secteur pour cette mission ;
- programmer des rencontres sportives cycle 3 qui rassemblent Usep et Unss ;
- en référence à la convention MEN-Ms-Usep-Unss signée en novembre 2017, permettre aux élèves de CM1-CM2 de participer à des actions Unss de leur secteur de collège et faciliter ainsi l'entrée en 6^e et permettre à des élèves de collège de participer à des actions Usep des écoles de leur secteur de collège (encadrement, arbitrage...).

• Coordonner les actions de l'Usep et de l'Unss au niveau local comme national :

- mettre à disposition de chaque département et de chaque académie un enseignant (un poste ou un demi-poste selon le nombre d'élèves du département) pour assurer la fonction de délégué départemental Usep ;
- prévoir une rédaction et une mise en place commune du PNDSS avec tous les acteurs du sport scolaire (DR et Dd Unss, présidents et délégués Usep, enseignants, parents, élèves, chefs d'établissement, IPR EPS, IEN, CPC EPS, CPD EPS) ;
- amplifier les manifestations communes impulsées nationalement (comme pour la Jnss) ;
- organiser un séminaire par an Usep/Unss.

Cadrer le partenariat avec les fédérations sportives :

- dans le cadre de la déclinaison des conventions quinquipartites ou bipartites nationales, mettre en place des conventions entre écoles/établissements et comités sportifs départementaux pour permettre aux élèves de découvrir le sport de compétition ;
- inscrire dans chaque convention l'interdiction stricte de communiquer des listes nominatives d'enfants aux fédérations sportives délégataires concernées ainsi qu'à leurs instances déconcentrées.



Suivre notre actualité sur notre page Facebook

[https://www.facebook.com/
SportScolaireTsActeurs/](https://www.facebook.com/SportScolaireTsActeurs/)

sport scolaire



Tous acteurs, tous concernés !